

Fibre optique: Le prochain filon des opérateurs

• Des investissements colossaux à programmer

• L'effort d'investissement doit être mutualisé

• Opérations pilotes à Casablanca et Rabat

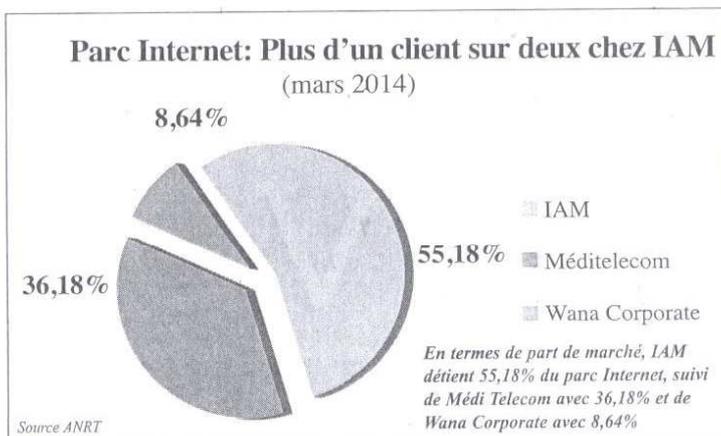
PLUS de 6 millions de clients haut débit tous opérateurs confondus. Mais à peine près de 900.000 clients pour l'ADSL, un marché encore dominé par Maroc Telecom qui en détient plus de 99% de part. L'opérateur historique a donc une longueur d'avance par rapport à la concurrence, malgré la récente décision de dégroupage, qui aura à coup sûr un impact sur le marché. Aujourd'hui, il serait illusoire de croire que le marché va s'autoréguler suite à cette décision sur l'ADSL. Beaucoup reste à faire, puisque le taux de pénétration actuelle de l'internet n'est que de 19%. Au terme du premier trimestre 2014, le parc global des abonnés internet a affiché une croissance trimestrielle de 10,63% et annuelle de 57,34%, selon les derniers chiffres de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT).

Mais il existe une disparité très forte entre l'ADSL d'un côté et la 3G de

l'autre. En effet, le Maroc est relié à l'international par une bande passante dont la capacité tous opérateurs confondus est de 400 gigas (à travers des câbles sous-marins...). Sur ces 400 gigas, à lui seul Maroc Telecom détient à peu près 360 gigas. Cependant, le trafic qui émane de l'ADSL est 10 fois supérieur à celui qui émane de la 3G, qui représente quand même plus de 86% du parc global internet, suivi de l'ADSL (13,88%). Autrement dit : 900.000 clients ADSL consomment 10 fois le trafic des 5,5 millions clients 3G, sachant que la facture moyenne d'un client ADSL tourne autour de 100 DH et celle de la 3G à 20 DH. Outre le nombre d'abonnés, l'ADSL et la 3G se démarquent aussi par l'importance du débit. «Même si on parle aujourd'hui de 7, 14 voire 21 mégas pour la 3G, il s'agit d'un débit partagé. A l'inverse, l'ADSL offre une moyenne de 4 mégas relativement stable», souligne Larbi Guedira, DG de Maroc Telecom, lors d'une récente présentation.

Autre différence ADSL/3G: la couverture territoriale. L'ADSL est disponible quasiment partout (là où il y a un fixe), alors que la 3G a une couverture qui ne dépasse pas les 60% et même dans les grandes villes, il y a des défaillances.

Pour arriver à l'objectif de 50% des foyers marocains connectés au très haut débit (soit entre 30 à 50 mégas), il faudra consentir des investissements énormes en termes de réseaux en fibre optique. Au-



jourd'hui, le réseau de fibre optique existant n'arrive pas jusqu'au client. En tout, le Royaume dispose de plus de 33.000 km de réseaux en fibre optique servant principalement aux liaisons entre stations, câbles sous-marins...

Maroc Telecom et Méditel mènent actuellement des opérations pilotes à Rabat et Casablanca (Maârif, Gauthier, Californie...) qui permettent aux abonnés d'atteindre un débit de 100 mégas.

Méditel, qui détient pour sa part un réseau de 3.000 km en fibre optique, compte aussi élargir sa couverture. «Nous essayons d'amener la fibre jusqu'aux utilisateurs avec des investissements majeurs», souligne pour sa part Michel Paulin, DG de Méditel. A ce jour, le 2e opérateur, qui a investi jusqu'ici 25 mil-

liards de DH, compte déboursier 4 milliards de DH dans les 3 prochaines années presque exclusivement dans le très haut débit.

Pour l'heure, au niveau du haut et du très haut débit, nous sommes loin du compte. Il faut des investissements colossaux à mettre en oeuvre partout au Maroc», poursuit Michel Paulin.

Pour y arriver, les opérateurs devraient mutualiser leurs efforts. «Si nous sommes d'accord pour partager le réseau de fils en cuivre au prix coûtant, nous sommes aussi prêts à partager la nouvelle infrastructure, mais sur une base commerciale», affirme Guedira. Selon ce cadre d'IAM, rien ne justifie que Maroc Telecom opère des investissements énormes pour que les concurrents en profitent au prix coûtant. D'autant plus que la fibre optique est coûteuse. Entre-temps, «une situation d'attentisme risque de prévaloir. Les autres opérateurs vont se dire pourquoi je vais investir, j'attends que l'opérateur historique investisse et me facture le service au prix coûtant», renchérit Guedira. Une allégation que récusent les autres opérateurs. «Nous ne souhaitons pas vivre sur la rente de Maroc Telecom. Nous souhaitons investir, participer et partager cette infrastructure avec tous les opérateurs», rétorque le DG de Méditel.

Il n'en reste pas moins que durant les 3 dernières années, les deux tiers des investissements dans le secteur sont opérés par Maroc Telecom, selon Guedira. «L'Etat ne nous a jamais fait de cadeau. A titre d'exemple, nous payons chaque année depuis 20 ans près de 100 millions de DH sous forme de taxes aux collectivités locales pour l'occupation du domaine public», fait valoir Guedira. □

Aziza EL AFFAS



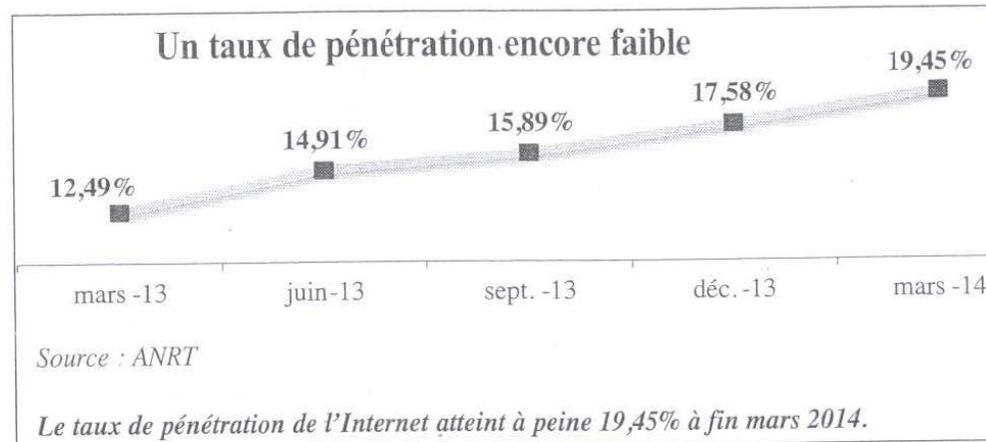
Télécoms: L'ADSL au cœur des convoitises



• Pourtant, la technologie est jugée non rentable par IAM

• Inwi concocte son offre pour l'année prochaine

S'il y a un secteur qui a connu bien des rebondissements ces dernières années, c'est bien les télécoms. Que ce soit au niveau réglementaire où concurrentiel. L'un des derniers épisodes aura été la décision de l'ANRT sur le dégroupage de la boucle et sous-boucle locale au regard de l'évolution du réseau fixe filaire d'Itissalat Al Maghrib (IAM) (voir L'Economiste du 20 juin 2014). L'opérateur historique dispose de 99,96% de part de marché dans l'ADSL. Une sorte de monopole économique qui n'est pas forcément vu du bon œil par les consommateurs avides d'amélioration de la qualité du service. Les lectures sont différentes à ce sujet. «Les concurrents nous



laissent une position dominante parce que l'ADSL n'est pas rentable», a laissé entendre Abdeslam Ahizoune, président du directoire de Maroc Telecom, lors de la présentation des résultats annuels en février dernier. Effectivement dès 2008, les autres opérateurs avaient la possibilité de fournir des accès internet à leurs clients en utilisant le réseau en cuivre de Maroc Telecom. Mais ce n'est qu'en 2013 que l'un des opérateurs a déposé des demandes auprès d'IAM. Cet opérateur n'est autre qu'Inwi qui est à l'origine de la saisie de l'ANRT. Ainsi, c'est le marché

qui a imposé cette situation de monopole. Entre-temps, IAM a lourdement investi en infrastructures pour avoir la couverture la plus étendue. Des investissements beaucoup trop lourds pour être supportés par la concurrence. Aujourd'hui, il n'est pas sûr que la décision de l'ANRT se traduise par une importante redistribution des parts de marché. Le processus demandera plusieurs années. L'autre question qui se pose avec acuité est comment rendre l'ADSL rentable. Malgré toutes ses bonnes volontés, le régulateur n'a pas pu pousser l'ensemble des opérateurs à investir dans

ces infrastructures. La nouvelle décision qui peut être jugée défavorable à IAM est une tentative pour redynamiser le secteur. Surtout que le taux de pénétration de l'internet atteint à peine 19,45% à fin mars 2014. «Inwi est fermement déterminé à lancer son ADSL d'ici la fin de l'année, mais il faudra attendre les délais et conditions de déploiement de la décision de l'ANRT», souligne le management de la filiale de SNI. Le point de désaccord qui persiste est le prix du dégroupage. Le régulateur demande à IAM de fournir aux autres opérateurs des branchements au niveau de ses armoires. Par contre, l'opérateur historique ne sera payé que lorsque les autres auront commercialisé la ligne.

Ce bras de fer entre IAM et Inwi pour le dégroupage renseigne sur la montée de la concurrence dans le secteur. Une concurrence qui nécessite le renforcement du rôle du régulateur. □

IL.B.